



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KEYNAVO – Constitution de société

Référence : L027190

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 27 septembre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 20/09/2024, il a été constitué une SASU dénommée : KEYNAVO Siège social : 4 rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES Capital : 10.000€ Objet : Toutes opérations de transaction immobilière, gestion immobilière, location ou sous-location, saisonnière ou non, de biens immobiliers appartenant à autrui ; gestion et conciergerie de biens immobiliers appartenant à autrui. Président : M. Nicolas TONNARD, 4 rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des 50, 1% des voix des associés disposant du droit de vote. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

[Consulter cette annonce en ligne](#)